

## 2362 (XXII). Budget additionnel de l'exercice 1967

## A

## OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE 1967

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1967 :*

1. Le crédit de 130 314 230 dollars des Etats-Unis qu'elle a ouvert par sa résolution 2242 A (XXI) du 20 décembre 1966 est augmenté de 2 769 770 dollars, cette augmentation se répartissant comme suit :

<i>Chapitres</i>	<i>Crédits ouverts par la résolution 2242 A (XXI)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
<i>Dollars des Etats-Unis</i>			
<i>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>			
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires .....	1 241 750	19 450	1 261 200
2. Réunions et conférences spéciales .....	1 818 150	(173 880)	1 644 270
TOTAL DU TITRE PREMIER	3 059 900	(154 430)	2 905 470
<i>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>			
3. Traitements et salaires .....	57 046 500	239 500	57 286 000
4. Dépenses communes de personnel .....	13 572 700	(115 700)	13 457 000
5. Frais de voyage du personnel .....	2 011 630	96 000	2 107 630
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation .....	121 000	—	121 000
TOTAL DU TITRE II	72 751 830	219 800	72 971 630
<i>TITRE III. — Locaux, matériel, fournitures et services</i>			
7. Bâtiments et améliorations des locaux .....	4 930 700	(2 000)	4 928 700
8. Matériel et installations .....	633 900	90 000	723 900
9. Entretien, utilisation et location des locaux .....	4 000 500	95 000	4 095 500
10. Frais généraux .....	5 122 900	443 500	5 566 400
11. Imprimerie .....	1 835 900	(15 000)	1 820 900
TOTAL DU TITRE III	16 523 900	611 500	17 135 400
<i>TITRE IV. — Dépenses spéciales</i>			
12. Dépenses spéciales .....	9 072 200	60 000	9 132 200
TOTAL DU TITRE IV	9 072 200	60 000	9 132 200
<i>TITRE V. — Programmes techniques</i>			
13. Développement économique, développement social et administration publique .....	6 105 000	—	6 105 000
14. Services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme .....	220 000	—	220 000
15. Contrôle des stupéfiants .....	75 000	—	75 000
TOTAL DU TITRE V	6 400 000	—	6 400 000
<i>TITRE VI. — Missions spéciales et activités connexes</i>			
16. Missions spéciales .....	3 163 000	1 366 200	4 529 200
17. Service mobile de l'Organisation des Nations Unies .....	1 824 000	227 000	2 051 000
TOTAL DU TITRE VI	4 987 000	1 593 200	6 580 200

		<i>Crédits ouverts par la résolution 2242 A (XXI)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions) par rapport aux crédits ouverts</i>	<i>Crédits révisés</i>
<i>Chapitres</i>		<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE VII. — Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>				
18.	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés .....	3 233 000	27 000	3 260 000
	TOTAL DU TITRE VII	<u>3 233 000</u>	<u>27 000</u>	<u>3 260 000</u>
<i>TITRE VIII. — Cour internationale de Justice</i>				
19.	Cour internationale de Justice .....	1 149 900	(7 800)	1 142 100
	TOTAL DU TITRE VIII	<u>1 149 900</u>	<u>(7 800)</u>	<u>1 142 100</u>
<i>TITRE IX. — Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>				
20.	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement .....	7 407 000	(180 000)	7 227 000
	TOTAL DU TITRE IX	<u>7 407 000</u>	<u>(180 000)</u>	<u>7 227 000</u>
<i>TITRE X. — Organisation des Nations Unies pour le développement industriel</i>				
21.	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel .....	5 729 500	600 500	6 330 000
	TOTAL DU TITRE X	<u>5 729 500</u>	<u>600 500</u>	<u>6 330 000</u>
	TOTAL GÉNÉRAL	<u>130 314 230</u>	<u>2 769 770</u>	<u>133 084 000</u>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. Les crédits ouverts au titre V pour les programmes d'assistance technique seront gérés conformément au règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, si ce n'est que, pour la définition des engagements et leur période de validité, il y aura lieu d'appliquer les procédures et pratiques arrêtées pour l'élément Assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Les crédits d'un montant total de 179 880 dollars ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 11 pour le Comité central permanent des stupéfiants et l'Organe de contrôle des stupéfiants seront gérés comme un tout;

5. Les crédits d'un montant total de 494 560 dollars ouverts aux chapitres 1<sup>er</sup>, 3, 4, 5, 6 et 10 pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et le Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies seront gérés conformément à l'article XXVII des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

6. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 17 500 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et les autres dépenses de la bibliothèque du Palais des Nations faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui le régissent.

1642<sup>e</sup> séance plénière,  
19 décembre 1967.

## B

## PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE 1967

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1967 :*

1. Les prévisions de recettes qu'elle a approuvées par sa résolution 2242 B (XXI) du 20 décembre 1966 seront révisées comme suit :

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Montants estimatifs approuvés dans la résolution 2242 B (XXI)</i>	<i>Augmentations ou (diminutions)</i>	<i>Montants révisés</i>
	<i>Dollars des Etats-Unis</i>		
<i>TITRE PREMIER. — Recettes provenant des contributions du personnel</i>			
1. Contributions du personnel	13 249 800	223 000	13 472 800
TOTAL DU TITRE PREMIER	<u>13 249 800</u>	<u>223 000</u>	<u>13 472 800</u>
<i>TITRE II. — Autres recettes</i>			
2. Recettes provenant de fonds extra-budgétaires	2 196 276	205 668	2 401 944
3. Recettes générales	2 777 400	45 800	2 823 200
4. Vente de timbres-poste de l'ONU (Administration postale de l'ONU)	1 800 000	700 000	2 500 000
5. Vente des publications	827 650	(170 000)	657 650
6. Services destinés aux visiteurs; restaurants et services annexes	791 300	6 000	797 300
TOTAL DU TITRE II	<u>8 392 626</u>	<u>787 468</u>	<u>9 180 094</u>
TOTAL GÉNÉRAL	<u>21 642 426</u>	<u>1 010 468</u>	<u>22 652 894</u>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Celles des dépenses directes concernant l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, les services destinés aux visiteurs, les restaurants et services annexes, les services de télévision et la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas prévu de crédits au budget, seront imputées sur les recettes provenant de ces activités.

*1642<sup>e</sup> séance plénière,  
19 décembre 1967.*

## 2363 (XXII). Budget de l'exercice 1968

## A

## OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 1968

*L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'exercice 1968 :*

1. Un crédit de 140 430 950 dollars des Etats-Unis est ouvert pour les objets suivants :

<i>Chapitres</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>	
<i>TITRE PREMIER. — Sessions de l'Assemblée générale, des conseils, commissions et comités; réunions et conférences spéciales</i>		
1. Frais de voyage et autres frais des représentants et des membres des commissions, comités et autres organes subsidiaires	1 270 700	
2. Réunions et conférences spéciales	2 937 100	
TOTAL DU TITRE PREMIER		4 207 800
<i>TITRE II. — Dépenses de personnel et dépenses connexes</i>		
3. Traitements et salaires	59 420 800	
4. Dépenses communes de personnel	13 769 000	
5. Frais de voyage du personnel	2 182 500	
6. Versements prévus aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe I du Statut du personnel; dépenses de représentation	125 000	
TOTAL DU TITRE II		75 497 300